



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement durable

Question écrite n° 107868

Texte de la question

M. Henri Jibrayel attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Le 4 mars 2011, France nature environnement, URVN, LPO PACA et Nacicca ont déposé un référé pour faire cesser les travaux de construction d'un parc de logistique par la SCI la Chapelette sur le Mas Boussard à Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône). Selon les associations, la dérogation autorisant la destruction de plusieurs espèces protégées pour la réalisation de ces quatre entrepôts est illégale. La société SCI La Chapelette souhaite implanter un parc logistique composé de quatre entrepôts sur une surface de 38 ha. Or le site choisi abrite plusieurs espèces animales protégées, dont le crapaud calamite, l'outarde canepetière, le lézard ocellé ou encore l'oedicnème criard. Conformément à la réglementation, la société a demandé une autorisation de déroger à la protection de ces espèces, autorisation qui lui a été refusée dans un premier temps. Finalement, par un arrêté en date du 17 janvier 2011, l'administration a permis la réalisation du parc logistique. Il y a quelques mois, les projets Ikea (26 hectares) et Massilia (19 hectares détruits pour un projet finalement abandonné) provoquaient la destruction de sites naturels encore vierges à la Feuillane. Ensuite, c'est la SCI La Chapelette qui s'implantent en Crau au lieu dit « mas du Boussard ». Les points communs entre ces projets sont : aucun recours à des modes de transports alternatifs (ferroviaire) et la destruction d'une richesse écologique importante. Il dénonce l'absence de réflexion sur l'implantation de ces plateformes logistiques, consommatrices d'espaces naturels de fort intérêt écologique et entraînant, par un nombre toujours plus important de camions, des conséquences graves sur la sécurité routière et la pollution atmosphérique. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en place un contrat de territoire sur cette zone aux forts enjeux économiques, sociaux et environnementaux afin d'instaurer une gouvernance assurant une prospérité réellement durable pour ce territoire.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107868

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4691

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)